

Epernon, le 06 juin 2013



Dossier suivi par :
Hervé Le Lourec

Objet : année scolaire 2013/2014

Madame, Monsieur,

Les communes de Droue-sur-Drouette, Epernon, Hanches et St-Martin-de-Nigelles ont décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Les nouveaux horaires des écoles maternelles et élémentaires seront les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h.
- mercredi : 8h45 à 11h45.

Les écoles maternelles et élémentaires de Gas (dépendantes d'un syndicat intercommunal au-delà du Val Drouette) n'adopteront les nouveaux rythmes scolaires qu'à la rentrée 2014.

La communauté de communes adapte ses services à ces nouveaux rythmes scolaires.

Pour les accueils périscolaires :

- sur Droue-sur-Drouette et Epernon

Tous les jours de 7h30 à 8h35 et de 16h à 18h45 (sauf le mercredi soir)

- sur Hanches et St Martin de Nigelles

Tous les jours de 7h15 à 8h35 et 16h à 19h (sauf le mercredi soir)

- sur Gas

les horaires sont inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h50 et 16h30 à 19h.

Le soir, à partir de 16h et jusqu'à 18h, un tarif forfaitaire pour 2 heures sera appliqué. Une garderie sera organisée à partir de 18h, une tarification au 1/4 d'heure consommé sera appliquée pour ce service.

Pour les mercredis après-midi :

Un accueil de loisirs sera organisé dans chacune des écoles du Val Drouette (excepté Gas).

- sur Droue-sur-Drouette et Epernon

Accueil de 11h45 à 18h45

- sur Hanches et St Martin de Nigelles

Accueil 11h45 à 19h

- pour les enfants de Gas

Accueil toute la journée à l'école Louis Drouet d'Epernon à partir de 7h30 et jusqu'à 18h45.

A partir de 18h, une tarification au 1/4 d'heure consommé sera appliquée sur tous les sites.

Pour les vacances scolaires, à partir de septembre 2013 :

- Petites vacances :

Tous les enfants de maternelle sont accueillis à l'accueil de loisirs de la Guesle à Epernon, tous les enfants d'élémentaire sont accueillis à l'accueil de loisirs de la Billardière à Epernon : de 7h30 à 18h45.

- Grandes vacances :

en juillet les enfants de maternelle des écoles de Droue, Gas et Epernon sont accueillis à l'accueil de loisirs de la Guesle de 7h30 à 18h45 et ceux de Hanches et St Martin de Nigelles sont accueillis à l'accueil de loisirs de Hanches de 7h15 à 19h.

en août tous les enfants de maternelle sont accueillis à l'accueil de loisirs de Hanches : de 7h15 à 19h et les enfants d'élémentaire sont accueillis en juillet et août à l'accueil de loisirs de la Billardière à Epernon : de 7h30 à 18h45.

Comme pour les périodes scolarisées, l'accueil, entre 18h et 18h45 sur les sites d'Epernon et entre 18h et 19h sur le site de Hanches, est organisé sous forme de garderie avec une facturation au 1/4 d'heure consommé.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez rencontrer les directeurs et les animateurs des accueils de loisirs lors des journées portes ouvertes :

- accueils de loisirs de la Guesle et la Billardière **le 29 juin de 9h à 12h**
- accueil de loisirs de Hanches **le 15 juin 2012 de 9h à 12h**
- accueil périscolaire de Gas **le 20 juin de 16h30 à 18h45**
- accueil de loisirs de St-Martin-de-Nigelles **le 29 juin de 9h à 12h**

Je vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2013 et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente,

Françoise

Françoise RAMOND



Epemnon, le 11 juin 2013

Dossier suivi par:
Hervé Le Lourec

Objet : Confirmation d'inscription et organisation des accueils périscolaires et de loisirs.

VACANCES ETE 2013

Pour les accueils de loisirs de juillet et août 2013, votre enfant est inscrit uniquement aux dates figurant dans le tableau ci-dessous.

Du 08 au 12/07	Du 15 au 19/07	Du 22 au 26/07	Du 29/07 au 02/08	Du 05 au 09/08	Du 12 au 14/08	Du 19 au 23/08	Du 26 au 30/08
----------------	----------------	----------------	-------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

0 ou vide = non inscrit

La totalité des journées réservées sera facturée, sauf certificat médical adressé à de la communauté de communes dans les 10 jours suivant l'absence à l'accueil de loisirs. Toute autre modification de votre planning devra nous être notifiée par écrit avant le 21 juin dernier délai.

Pour toute inscription aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, 4 jours minimum par semaine vous seront facturés (excepté la semaine du 13 au 17 août).

Attention : travaux sur le site de la Billardière

- les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de la Billardière seront accueillis exceptionnellement sur le site de l'école Louis Drouet à Epemnon, 2 rue de la Madeleine, du 15 au 19 juillet.

- l'accès à l'accueil de loisirs de la Billardière se fera par l'entrée de l'école maternelle de la Billardière durant tout le mois de juillet.

Tous les accueils de loisirs seront fermés le 16 août 2013.

ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Accueils périscolaires :

Pour les accueils périscolaires, après le 20 septembre 2013, sans passage de votre enfant dans la structure d'accueil à laquelle il est affecté, sa place sera automatiquement considérée comme vacante.

Tout accueil réservé, sera facturé, sauf présentation d'un certificat médical dans les 8 jours suivants l'absence.

Pour les accueils de périscolaires élémentaires, afin de permettre l'organisation des activités d'accompagnement scolaire et la sortie des enfants dans de bonnes conditions de sécurité, vous pourrez venir chercher votre enfant à partir de 17h30 pour les écoles de Droue et Epemnon, Cas et St Martin de Nigelles et à partir de 17h45 pour l'école de Hanches.

Accueil de loisirs :

Pour les accueils de loisirs de septembre 2013 à juin 2014, il vous sera impératif de remplir à chaque début de trimestre un document de réservation disponible dans toutes les structures d'accueils périscolaires et accueils de loisirs ainsi qu'à la communauté de communes.

Dossier de réservation du 4^{ème} trimestre 2013 disponible dès le 20 août à la communauté de communes ou sur le site internet www.cc-valdrouette.fr.

Tarifs des services et informations.

Les nouveaux tarifs des services de la communauté de communes du Vallée de la Drouette seront disponibles à partir du 15 juillet sur le site internet : www.cc-valdrouette.fr et affichés à la communauté de communes du Vallée de la Drouette.

Le nouveau livret enfance jeunesse sera distribué avant la rentrée scolaire, il sera disponible également dans toutes les mairies à partir du 15 août 2013.

Partie à signer et à retourner avant le 21 juin 2013 à la communauté de communes par courriel ou courriel (contact@cc-valdrouette.fr).

Je confirme l'inscription de mon enfant, pour les services suivants :

- Rentrée scolaire de septembre 2013

Accueil périscolaire du matin *	
Accueil périscolaire du soir*	M J V
Accueil de loisirs mercredis après midi*	

1 ou initiale du jour = inscrit pour le service. 0 ou vide = non inscrit
*Vous pouvez modifier les informations contenues dans le tableau si besoin.

- Enquête :

A la demande de parents d'élèves, nous étudions la possibilité d'un accueil le mercredi entre 17h45 et 14h incluant le repas. Nous vous remercions de répondre à l'enquête ci-dessous :

Je soussigné(e) : _____, est intéressé(e), n'est pas intéressé(e)*, pour inscrire mon enfant, à un accueil du mercredi entre 17h45 et 14h, incluant le repas. Le coût de ce service est estimé environ à 6€ par prestation, le quotient familial ne pourra être appliqué pour ce service.

*Rayer la mention inutile.

Date et signature